

## FORMATION

# Kinésiologue professionnel

### PUBLIC

Cette formation s'adresse aux professionnels, indépendants ou salariés, en contact avec le public (psychologues, kinésithérapeutes, ostéopathes, médecins, éducateurs, etc.), ainsi qu'aux demandeurs d'emploi en reconversion professionnelle ou à toute personne souhaitant se spécialiser en kinésiologie et dans la relation d'aide.

### PRÉREQUIS

La formation est accessible uniquement après validation des prérequis par le candidat. Une évaluation préalable, réalisée lors de l'inscription, permet de vérifier les connaissances en anatomie et neurosciences, ainsi que la capacité d'écoute bienveillante et respectueuse. Le candidat doit également être âgé d'au moins 18 ans et avoir un niveau BAC ou équivalent.

### DURÉE DE FORMATION

624 heures  
18 à 24 mois

### INSCRIPTION

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter par email : [contact@quantesens-kinesio.fr](mailto:contact@quantesens-kinesio.fr)



## OBJECTIF DE LA FORMATION

**Objectif général :** Création d'entreprise . Préparer la certification au diplôme **Kinésologue Professionnel** délivré par Quantesens Formations et respectant les critères définis par l'UNIK Union Nationale et Internationale de Kinésiologie.

## OBJECTIF PEDAGOGIQUES

- Acquérir les connaissances et la posture professionnelle nécessaire à la pratique de kinésologue professionnel
- Accueillir et écouter sans jugement un client, travail sur l'Ecoute Active
- Accompagner le client pour définir une problématique et/ou formuler un objectif pour la séance
- Apprendre à utiliser le test musculaire
- Maîtriser les tests préliminaires
- Savoir utiliser le test musculaire pour identifier les causes des stress, sélectionner les procédure de correction et procéder aux vérifications.
- Maîtriser toutes les procédures des corrections apprises durant la formation
- Accompagner le client en séance et de maîtriser chaque étape du protocole
- Pratiquer une séance devant un jury d'examen

## MOYEN ET MODALITÉ

Présentiel

Exercices et ateliers d'application

Alternance de théorie et de pratique

Suivi individualisé pendant les pratiques

Exposés théoriques réalisés par l'enseignant(e)

Travaux par petits groupes et mise en pratique



## CONTENU DE LA FORMATION : 624 H DE FORMATION

### Les modules obligatoires : 104 heures (13 jours)

- Cours d'anatomie palpatoire et physiologie : 6 jours soit 48h
- Cours Ethique et Pratique professionnelle 6 jours soit 48h
- PSC1 : Journée de premier secours : 1 jour 8 h

### Les modules de bases : 320 h (40 jours)

#### Au choix parmi 408 heures proposées dans le tronc commun ( 51 jours de formation au total)

Les modules de bases constituent le socle de la formation de kinésologue, ils vous permettront de prendre confiance dans la pratique du test musculaire au travers des trois domaines fondamentaux de la kinésiologie.

- **La « Santé par le toucher ou Touch for Health®** combine des aspects de la kinésiologie appliquée avec des concepts clés de l'énergétique traditionnelle chinoise, notamment la circulation de l'énergie dans les méridiens, les cinq éléments et la stimulation des points d'acupression. Cette méthode propose ainsi une approche holistique de la santé.
- **L' éducation kinesthésique ou Brain Gym®** est une branche de la kinésiologie qui se base sur une approche corporelle prenant en compte l'aspect psycho-émotionnel.
- **La méthode ONE BRAIN®** en THREE IN ONE CONCEPTS® a pour but d'identifier et de corriger les blocages énergétiques physiques ou émotionnels vécus au temps présent, les systèmes de croyance limitants et de retrouver le libre choix.

### Les modules complémentaires : 200 h (25 jours)

#### Au choix parmi les 336 h proposées dans les modules complémentaires

- Kinésiologie Harmonique : 15 jours
- Kinésiologie Périnatale : 15 jours
- Stress release : 12 jours

## BONUS

Accès aux visio-conférences de révisions (Zoom révisions) et Ateliers Veille de Stage (AVS)

**Atelier aide à la rédaction du mémoire** : 3 rendez-vous d'une heure

**La validation finale de la formation de kinésologue professionnel comprend** : La pratique d'une séance devant un jury. Une épreuve écrite sur des questions attenantes à la Kinésiologie. Présentation du mémoire (15/30 pages) sur un thème librement choisi, devant un jury et avec des questions-réponses.

## LE PRIX

**A partir de 9600 € (net de taxes) parcours individualisé**

dont 240 € frais pédagogiques

Taux horaire : 15 €



## MOYENS TECHNIQUES

- Vidéoprojecteur
- Ordinateur avec diaporama
- Tableau blanc
- Paperboard
- Table de massage
- Chaises
- Posters avec schémas
- Fiches récapitulatives de conduite de séance
- Squelette de démonstration anatomique
- Crâne anatomique d'apprentissage
- Manuels de cours officiels reprenant toutes les procédures apprises ainsi que des supports pédagogiques adaptés à chaque technique apprise.

## ADAPTATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Un suivi de la formation et de l'accompagnement seront réalisés en temps réel. La formation pourra être ajustée pour pallier aux difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

## ÉVALUATION DE PARCOURS

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

Evaluation orale sur les acquis pendant et après chaque pratiques. Questionnaire écrit en fin de chaque module. Observation de chaque pratique de technique apprise et réajustements quand nécessaire. Remise à chaque stagiaire du Livret de Formation, tamponné et signé par le formateur à chaque module validé. Fiches d'appréciation du stage : retour écrit sur le contenu du stage, l'apport professionnel, les méthodes pédagogiques, le formateur, les supports utilisés, l'organisation. Cercle de fermeture du stage / attentes et objectifs exprimés en début du stage, retour sur le vécu du stage.

## DÉLAI D'ACCÈS

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

## ÉVALUATION DU BESOIN

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.





## HANDICAP

Toutes les formations dispensées à QUANTESENS FORMATIONS sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.



## COORDONNÉES DES PARTENAIRES HANDICAP

### AGEFIPH

Hélène Patry Heintz - Aline Da Dalto  
Tel : 04 42 93 15 50  
[rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr](mailto:rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr)

### MDPH

MDPH 13 4 quai d'Arenc  
13304 Marseille cedex 02  
Tel : 800 814 844  
[accueil.information.mdp@mdph13.fr](mailto:accueil.information.mdp@mdph13.fr)

### CAP EMPLOI

38 avenue de l'Europe  
13090 - Aix en Provence  
Tel : 04 42 95 70 30

### Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

Association APAJH des Bouches du Rhône  
46 Rue Sainte-Victoire 13006 Marseille



# FORMATION KINESIOLOGUE

Formation de 18 à 24 mois (600 heures minimum)

## TOUCH FOR HEALTH® (TFH)

13 jours - 104h

TFH 1	2 j
TFH 2	2 j
TFH 3	2 j
TFH 4	2 j
TFH 5 Métaph	2 j
TFH Révisions	1 j
TFH 6 Proficiency	2 j

## ANATOMIE PHYSIOLOGIE PALPATOIRE (APP)

6 jours - 48 h

APP 1	2 j
APP 2	2 j
APP 3	2 j

## THREE IN ONE CONCEPT® (TIOC)

21 jours - 160h

TIOC 1 TOT	2 j
TIOC 2 BOB	3 j
TIOC 3 UTC	4 j
TIOC 4 AOB	4 j
TIOC 5 LTW	4 j
TIOC 6 SN	4 j

## ÉDUCATION KINESTHÉSIQUE® BRAIN GYM (BG)

17 jours - 136h

BG au quotidien	5 j
BG 1	2 j
BG 2	2 j
BG 3 (Org. Opt.)	3 j
Avec TFH2	
BG 4 (7 Dim.)	5 j

## KINÉSIOLOGIE HARMONIQUE® (KH)

15 jours - 120 h

KH 1	5 j
KH 2	5 j
KH 3	5 j

**Prérequis :** TFH 1-5

Si possible : TIOC 1-3

## STRESS RELEASE® (SR)

12 jours - 96h

SR 1-2	4 j
SR 3	2 j avec TFH1
PRACT SR 1-3	1 j
Ex Biokinétiques	2 j
Merveilleux vaisseaux	3 j

## KINÉSIOLOGIE PÉRINATALE® (KPN)

15 jours - 120h

KPN 0 (E.M.E.)	5 j
KPN 1	3 j
KPN 2	4 j
KPN 3	3 j

**Prérequis :** TFH 1-5

## ETHIQUE

6 jours - 48h

Ethique 1	3j ;24h
Ethique 2	3j ;24h

## PRÉVENTION (PSC 1)

1 jour

Ou BNS

**TRONC COMMUN :** Anatomie, Ethique et PSC1 obligatoires 13 j ou 104h

**FORMATIONS AU CHOIX :** 62 jours soit 500 h à déterminer lors de la construction du parcours formation individuel parmi les 720 h proposées.

**VALIDATION DIPLÔME :** 40 séances données + 10 séances reçues + Présenter son écrit devant un jury avec questions-réponses ainsi qu'une séance avec une personne extérieure (qui ne connaît pas la Kinésiologie)

## COMMENT FINANCER MA FORMATION DE KINÉSIOLOGUE PROFESSIONNEL ?

Bien que le métier de kinésologue ne soit pas reconnu par l'État français et inéligible au CPF en raison de l'absence de titre RNCP, plusieurs solutions de financement existent pour les salariés, indépendants, demandeurs d'emploi, et fonctionnaires.

**Particuliers :** *Quantesens formations* propose un échelonnement des frais de formation sur 18 mois pour éviter les prêts bancaires. Une réduction est accordée pour un paiement comptant.

**Salariés :** Les entreprises peuvent financer la formation dans le cadre de ruptures conventionnelles ou de développement de compétences, avec l'aide d'un dossier explicatif préparé par *Quantesens formations*. Des fonds OPCO ou le Plan de Développement des Compétences (PDC) peuvent aussi être mobilisés.

**Demandeurs d'emploi :** Pôle Emploi (France Travail) propose l'Aide Individuelle à la Formation (AIF), souvent combinée avec d'autres aides. *Quantesens formations* vous aide à constituer un dossier pour faciliter cette prise en charge.

**Travailleurs indépendants :** L'AGEFICE et le FIF-PL peuvent financer les formations pour les indépendants et professions libérales.

**Personnes en situation de handicap :** L'AGEFIPH peut proposer des aides pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Pour un accompagnement personnalisé, contactez *Quantesens formations*.



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

### **ACTION DE FORMATION**

Par **ICPF**, 123, rue Jules Guesde, 92300 Levallois-Perret

# ACCESSIBILITÉ

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de QUANTESENS FORMATIONS en matière d'accessibilité numérique.

## 1. RESPONSABLE ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, QUANTESENS FORMATIONS a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

## 2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de QUANTESENS FORMATIONS, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

## 3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

### NON RÉALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

### OBLIGATIONS ET FORCE MAJEURE

Dans le cadre de ses prestations de formation, « QUANTESENS FORMATIONS » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « QUANTESENS FORMATIONS » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure.

Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « QUANTESENS FORMATIONS », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « QUANTESENS FORMATIONS ».

### DEVIS ET ATTESTATION

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « QUANTESENS FORMATIONS » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à « QUANTESENS FORMATIONS » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « QUANTESENS FORMATIONS », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « QUANTESENS FORMATIONS » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « QUANTESENS FORMATIONS » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

## DROIT DE RÉTRACTATION

Cette convention s'appuie sur les principes de liberté contractuelle et de la force obligatoire de la convention, tels que énoncés dans les articles 1101 et suivants du Code civil, adaptés ici au contexte professionnel et aux spécificités des services de formation professionnelle. **Conventions NON CONCLUS à distance ou hors établissement :**

Délai de rétractation applicable : 10 jours

Point de départ du délai : Jour de la conclusion de la convention

### **Conventions CONCLUS à distance ou hors établissement :**

Délai de rétractation applicable : 14 jours

Point de départ du délai : Jour de la conclusion de la convention

## DÉDOMMAGEMENT, RÉPARATION OU DÉDIT

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

## PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « QUANTESENS FORMATIONS » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « QUANTESENS FORMATIONS ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

## DESCRIPTIF ET PROGRAMME DES FORMATIONS

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

## CONFIDENTIALITÉ ET COMMUNICATION

« QUANTESENS FORMATIONS », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « QUANTESENS FORMATIONS » au Client.

« QUANTESENS FORMATIONS » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par « QUANTESENS FORMATIONS » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « QUANTESENS FORMATIONS » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

## PROTECTION ET ACCÈS AUX INFORMATIONS À CARACTÈRE PERSONNEL

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « QUANTESENS FORMATIONS »
- Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « QUANTESENS FORMATIONS » ou par voie électronique à : « QUANTESENS FORMATIONS ». En particulier, « QUANTESENS FORMATIONS » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « QUANTESENS FORMATIONS » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

## LITIGES

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Marseille sera seul compétent pour régler le litige.